

	Contrat Assurance Qualité Monnet	F141/H
---	---	---------------

NOM DU FOURNISSEUR :

SIGNATAIRES		
	CLIENT	FOURNISSEUR
ADRESSE	SAS MONNET Décolletage Scionzier 65, rue Saint-Hippolyte 74950 SCIONZIER	
DATE	31/03/2025	
NOM	HEUDE	
TITRE	Resp.Qualite	
SIGNATURE	MH	

Commentaires :

Table des matières

1	Objet et domaine d'application.....	4
2	Documents de références	4
3	Liste des contacts	4
4	Ethique	5
5	Accès aux locaux	5
5.1	Audits Monnet.....	Erreur ! Signet non défini.
6	Communication	5
7	Confidentialité	6
8	Documents et enregistrements	6
9	Commandes d'achat.....	6
9.1	Fourniture des matières et des composants	6
9.2	Outils fournis ou financés par Monnet décolletage	6
9.3	Conditionnement & Emballages fournis par Monnet Décolletage	7
10	Suivi de performance fournisseurs.....	7
10.1	Engagement du fournisseur sur objectifs :	7
10.2	Evaluation fournisseur	7
10.3	Système de management qualité fournisseurs	8
10.4	Représentant de la Direction.....	8
11	Nouveaux produits et gestion des modifications	8
11.1	Généralités	8
11.2	Revue premier article (Aéronautique)	9
11.3	PPAP (Automobile).....	9
11.4	Requalification produit/process	9
11.5	Caractéristiques spéciales (CS) et sécurité du produit.....	9
12	Exigence spécifique Aéronautique	10
12.1	Identification des productions aéronautiques	10
12.2	Risque FOD :	10
12.3	Contrefaçon :	10
12.4	Sécurité du produit.....	10
13	Formation et sensibilisation du personnel à la conformité produit.....	11
13.1	Formation	11
13.2	Qualification	11
14	Produits non-conformes.....	11

14.1	Traitement des réclamations :.....	11
15	Traçabilité.....	12
15.1	Traçabilité des produits	12
15.2	Gestion de l'obsolescence	13
16	Surveillance des procédés et conformités des produits	13
16.1	Conformité des fournitures	13
16.2	Surveillance des procédés spéciaux	13
16.3	Audits Monnet	13
17	Maitrise des prestataires direct ou de rang inférieur.....	14

1 Objet et domaine d'application

La présente procédure est un document contractuel applicable à tous les prestataires externes de MONNET Décolletage dont la prestation ou le produit acheté « entre dans la composition du produit issu d'un processus de production et contribue directement à l'obtention de ses caractéristiques ».

Dans le cadre de notre système de management QSE, les exigences spécifiques d'achat ont pour but d'améliorer en continu et de façon durable la Qualité des produits livrés en accord avec les exigences spécifiques de nos clients (**CSR**) et de nos référentiels de certification.

Tout acceptation d'un commande émise par MONNET Décolletage vaut pour acceptation de l'intégralité du document. Tout écart éventuel, sur l'une ou l'autre des clauses ci-après, doit faire l'objet d'un accord formalisé entre MONNET Décolletage et le fournisseur (Section commentaire page 1).

2 Documents de références

- ISO 9001 V2015
- ISO 14001 V2015
- IATF 16949 V2016
- VDA 6.3 V2016
- EN 9100 V2018

3 Liste des contacts

Cette liste est informelle et peut-être amené à évoluer

NOMS	FONCTION	TELEPHONE	E-MAIL
Gilles MONNET	DG Achat Commercial	06.02.70.22.76	gmonnet@monnet-decolletage.fr
Patrick VINDRET	Resp.Industrialisation	04.50.98.57.44	pvindret@monnet-decolletage.fr
Melvin HEUDE	Resp. Qualité	07.79.49.68.41	mheude@monnet-decolletage.fr
Marie DECHAMBOUX	Accueil/Comptabilité	04.50.98.08.97	mdechamboux@monnet-decolletage.fr
Thierry CROZET	Resp. Matière	04.50.98.57.13	tcrozet@monnet-decolletage.fr
Gilles THAUVOYE	Resp. Logistique	04.50.98.56.52	gthauvoye@monnet-decolletage.fr
Magasin	Expédition/Sous-traitance	04.50.18.16.70	comptage@monnet-decolleatge.fr
Sandrine PROVOST	Resp. Méthode (Outillage)	04.50.18.16.76	sprovost@monnet-decolletage.fr
Alexis LOPEZ	Resp.Machine Numérique	04.50.18.16.71	alopez@monnet-decolletage.fr
Hachemi HEMAISSIA	Resp. Multibroche à cames	04.50.18.16.74	hhemaissia@monnet-decolletage.fr

Ce document est la propriété de MONNET Décolletage. Il ne peut être utilisé ou communiqué sans son accord préalable. Ces dispositions ne se substituent pas à nos conditions générales d'achats.

Il peut être modifiable en fonction des particularités fournisseurs

4 Ethique

On entend par l'importance d'un comportement éthique, la prise de conscience pour tout individu intervenant sur les productions MONNET Décolletage, de son impact sur le produit et plus particulièrement sur la sécurité des vols aériens ou de la sécurité automobile.

A ce titre, il s'agit pour le prestataire de mettre en œuvre une démarche interne visant à la prise de conscience unanime et sans aucune ambiguïté de l'impact potentiel que peuvent avoir ses personnels dans le domaine aéronautique, la sécurité des vols par voie de conséquence et plus généralement, pour toute autre produit, sur l'image de MONNET Décolletage in fine.

Ceci s'adresse à l'ensemble des personnels de son organisation et à toutes les activités mises en œuvre.

Dans le cadre de cette démarche, il appartient au prestataire de sensibiliser et rappeler régulièrement à l'ensemble de ses collaborateurs, toute activité confondue, de la nécessité d'avoir une attitude consciencieuse et professionnelle, qui ne mette pas en situation de risque la sécurité des vols, avec une clarté de chacun sur ce qu'il devrait faire et ce qu'il fait dans la réalité. Il appartient également à la Direction et aux personnels de management de ce prestataire externe de créer et maintenir un climat favorisant la libre expression dans un environnement non punitif. Des campagnes de communication régulières sur le comportement éthique sont réalisées (affichage papier, numérique, presse interne...).

Le prestataire devra être en mesure de justifier de la démarche mise en œuvre, du suivi des sensibilisations déroulées à ce titre, incluant l'évaluation de la compréhension, les personnes concernées, la fréquence de rappels et le contenu transmis.

MONNET Décolletage se donne le droit de vérifier la véracité de ces actions de sensibilisation/formation lors de visites/audits.

Une approche de système de gestion de la « sécurité produits » peut être envisagée par le prestataire externe pour faciliter la mise sous maîtrise de la sécurité produit tout au long du cycle de vie du produit., incluant la démarche facteurs humaines, FOD, etc...

5 Accès aux locaux

Le fournisseur permettra à **MONNET Décolletage, à la DGAC, aux clients** de MONNET Décolletage, ou à toute **autre autorité officielle, le libre accès** à ses ateliers et postes de contrôle, ainsi qu'à ceux de ses éventuels sous-traitants, et mettra à disposition tous les enregistrements correspondants. Ces visites et/ou audits ne déchargent pas le fournisseur de livrer un produit conforme et sa responsabilité à notre égard reste entière.

6 Communication

Le fournisseur s'engage à **communiquer** à ses interlocuteurs MONNET Décolletage, dans les plus brefs délais, **toute information pouvant contrarier la bonne exécution de la commande**, en particulier lorsqu'il s'agit d'un report de délai. Nos interlocuteurs sont à votre disposition pour vous fournir toutes les explications souhaitables si nos commandes d'achats ne sont pas assez explicites.

7 Confidentialité

Le fournisseur doit respecter de façon rigoureuse l'obligation du secret industriel : non divulgation des informations communiquées par nos clients (plan, spécifications, nom du client, ...).

8 Documents et enregistrements

L'archivage de tous les documents du dossier de fabrication et de contrôle ainsi que tous les enregistrements liés est assurée pour une **durée minimale de 50 ans**, sauf indications contraires qui seront précisées sur les commandes.

Le fournisseur **s'engage, en cas de cessation d'activité** pour une raison ou pour une autre, à restituer à MONNET Décolletage, les documents d'enregistrements qualité et produit, conformes aux durées d'archivage demandées.

Cette exigence est également valable pour les outillages de fabrication et/ou de contrôle confiés au fournisseur pour l'exécution de nos commandes.

9 Commandes d'achat

La totalité des exigences de nos bons de commandes et de leurs documents d'accompagnement (Cahier des charges, normes, indications spécifiques, ...), doit être intégralement répercutée, sans interprétation, aux sous-traitants éventuels.

Tous commandes d'achat doit faire l'objet d'un accusé de réception avec confirmation du délai. L'accusé de réception doit être envoyé aux mails : **comptage@monnet-decolletage.fr** et au responsable logistique (voir liste contact 2.18)

De même, si MONNET décolletage est responsable du transport, merci de faire un mail lorsque la prestation est réalisée sur les mails : : **comptage@monnet-decolletage.fr** et au responsable logistique (voir liste contact 2.18)

9.1 Fourniture des matières et des composants

Lorsque l'approvisionnement est réalisé par MONNET Décolletage, le prestataire externe assure la réception de toutes les fournitures ou matériaux fournis (Examen du bon de livraison par rapport à la commande, contrôle quantitatif, et identification du produit par rapport à la déclaration de conformité).

En cas d'anomalie détectée, le prestataire externe informe MONNET Décolletage qui définit les actions nécessaires dans le respect des clauses convenues à la commande.

En aucun cas, le remplacement de la matière ou de la fourniture ne peut être faite par le prestataire externe sans un accord formel écrit de la part de MONNET Décolletage.

Le prestataire externe déclare à MONNET Décolletage tout rebut de produit et/ou matière fournis.

9.2 Outillage fourni ou financé par MONNET Décolletage

Dans le cas d'outillages fournis ou financés par MONNET Décolletage (y compris les instruments de mesure et d'essai), le prestataire externe a l'entière responsabilité du stockage dans des conditions appropriées et du maintien en état de conformité dans le temps des dits outillages.

Toute modification d'outillage doit être formellement approuvée par MONNET Décolletage et les informations liées à cette modification doivent être enregistrées pendant toute la durée de vie de l'outillage.

Les outillages propriété de MONNET Décolletage sont couverts par la police d'assurance du prestataire externe.

La liste des outillages fournis ou financés par MONNET Décolletage est établie par le prestataire externe. Elle est fournie sur demande de MONNET Décolletage.

Au minima et sans s'y restreindre, elle comporte les informations suivantes :

- Date de création de l'outillage.
- Référence et indice du plan de définition de l'outillage.
- Référence(s) et indice(s) du plan du ou des produits utilisant cet outillage.
- Modifications et réparations effectuées sur l'outillage et ses informations associées (date, motif, ...).

Un site MONNET Décolletage peut définir des exigences complémentaires qui sont alors précisées à la commande.

9.3 Conditionnement & Emballages fourni par Monnet Décolletage

Dans le cas où, MONNET Décolletage mets à disposition du prestataire externe des emballages durables, celui-ci en assure la gestion qualitative et quantitative en ses locaux. Le prestataire externe stocke les emballages de propriété MONNET Décolletage dans des conditions appropriées et informe MONNET Décolletage de toute détérioration ou constat d'altération du dit emballage.

Pour un produit conditionné dans un emballage durable de propriété MONNET Décolletage, le prestataire externe respecte les conditions de conditionnement définies au moment de l'acceptation du dossier PPAP / FAI par MONNET Décolletage.

10 Suivi de performance fournisseurs

10.1 Engagement du fournisseur sur objectifs :

- Tenir l'objectif à minima de 95 % en termes de **Qualité et de Délais**,
- Livrer tous nos produits avec un **certificat de conformité**.

10.2 Evaluation fournisseur

La société MONNET Décolletage réalise annuellement un bilan Qualité / Délai en regard du nombre de livraisons livrées avec un classement par lettre A, B, C, D.

Cotation Qualité / Délai :

Classement A : **≥ 95 %** Livraison conforme et dans les délais

Classement B : **≥ 90 %**

Classement C : **≥ 85 %**

Classement D : **< 85 %**

Cotation Système qualité

Classement A : Certification ISO 9001 minimum

Classement B : Pas de certification

Classement A : Objectif atteint. Fournisseur pouvant être sélectionné pour les nouveaux projets

Classement B : Le fournisseur doit passer en A sous une année maximum après mise en œuvre des actions correctives. Le fournisseur ne peut pas être sollicité pour les nouveaux projet Automobile et aéronautique.

Classement C : Le fournisseur doit passer en B minimum puis en A après mise en œuvre des actions correctives. Pas de développement de nouveaux produits et déclenchement d'un audit fournisseur.

Classement D: Le fournisseur est black-listé.

10.3 Système de management qualité fournisseurs

Dans le cadre de notre certification IATF et EN9100 nous demandons à nos fournisseurs d'avoir un SMQ certifié ISO 9001 V2015.

Pour les sites de production (Usinage, finition et traitements) développer leur système selon les tapes définies ci-après :

1. la certification ISO 9001 complétée par la conformité à d'autres exigences SMQ liées au secteur automobile. Application des Core-Tools : APQP, PPAP, SPC, MSA et FMEA de l'AIAG
2. la certification ISO 9001 avec niveau de conformité à l'IATF par audits seconde partie ;
3. la certification IATF 16949 ou EN9100 avec audits tierce partie.

Dans le cadre de notre démarche RSE, la certification ISO 14001 est fortement encouragée sans être une exigence.

10.4 Représentant de la Direction

Le fournisseur s'engage à nommer un représentant de la direction ayant la responsabilité et l'autorité de la surveillance des exigences du document.

Le représentant de la direction doit avoir l'indépendance organisationnelle et le libre accès à la direction pour résoudre les problèmes relatifs au management de la qualité.

11 Nouveaux produits et gestion des modifications

11.1 Généralités

La société MONNET Décolletage s'engage à faire appel, lorsque exigé, aux fournisseurs approuvés par nos clients (par ex. *pour les matières, les traitements de surface, etc.*).

Les **évolutions de produits ou de procédés** de fabrication doivent être **soumises à notre acceptation**, à charge pour nous d'obtenir l'accord des clients.

Le prestataire externe informe MONNET Décolletage sans délai de toute modification majeure telle que :

- Changement du lieu de production : délocalisation de l'usine, sous-traitance, changement de prestataire externe du prestataire externe.
- Evolution du procédé de fabrication.
- Réorganisation de l'usine (Evolution des infrastructures, des implantations des installations, ...)
- Changement d'ERP
- Evolution dans le personnel dirigeant
- Changement de propriété de l'organisation
- Changement de mode de transport

Ce document est la propriété de MONNET Décolletage. Il ne peut être utilisé ou communiqué sans son accord préalable. Ces dispositions ne se substituent pas à nos conditions générales d'achats.

Il peut être modifiable en fonction des particularités fournisseurs

- Evolution dans la chaine d’approvisionnement (Capacité, Stockage, ...)

Le prestataire externe effectue une analyse de risque de ces évolutions et informe MONNET Décolletage des actions de réductions identifiées.

Toute non-conformité du produit doit être signalée à MONNET Décolletage. Les actions de remise en conformité et les actions correctives décidées doivent être **soumises** à son approbation.

Lorsque des comptes rendus d’essais vous seront demandés, vous devrez vérifier que les valeurs correspondent aux exigences requises.

11.2 Revue premier article (Aéronautique)

A notre demande, une **revue premier article** (*dans le cas de fourniture d’un produit nouveau, ou après une évolution de définition, de procédé, de lieu de fabrication ...*) sera réalisée à l’occasion de la livraison du premier article de série. Monnet se réserve le droit d’imposer son Template de FAI.

11.3 PPAP (Automobile)

A notre demande, une **PPAP niveau III** sera réalisé pour chaque référence de produit. Le minimum requis :

- un **AMDEC** (*Analyse des Modes de Défaillance Et de leurs Criticités*)
- un **plan de surveillance**

Monnet se réserve le droit d’imposer son Template du PPAP.

11.4 Requalification produit/process

Une requalification des prestations doit être réalisée **1 fois/an**. Les rapports doivent nous être communiqués. La requalification peut être réalisée sur des références n’appartenant pas à MONNET Décolletage à condition que la spécification utilisée soit la même.

11.5 Caractéristiques spéciales (CS) et sécurité du produit

Le tableau ci-après définit les symboles utilisés sur les documents transmis relatifs aux produits pour les CS avec les explications associées.

Symbole MONNET	Type de Caractéristique
	Caractéristique spéciale produit ou les paramètres du procédé de fabrication, qui peuvent affecter la sécurité ou la conformité à la réglementation, l’ajustement, la forme, la fonction, la performance ou le traitement.
	Caractéristiques critiques qui ont un impact significatif sur la capacité fonctionnelle du produit

Il est demandé de faire très attention lorsque des produits avec des caractéristiques spéciales vous seront demandés. Celles-ci devront être reprises dans le plan surveillance ou un relevé de caractéristiques sur base statistique.

Le fournisseur s’engage à fournir sur demande de Monnet toutes les informations en liens avec l’IMDS.

12 Exigence spécifique Aéronautique

12.1 Identification des productions aéronautiques

Chaque cahier des charges d'un produit du secteur aéronautique, est identifié avec le tampon ci-dessous afin de vous informer de la spécificité de la production en cours.



12.2 Risque FOD :

L'impact d'une pièce étrangère ou non conforme pouvant aller jusqu'à la chute d'un aéronef, le sous-traitant doit mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour abolir celles-ci.

Pièce étrangère



Marque de copeau



Copeau ou pollution



Défaut de traitement



Pièce incomplète / courte



12.3 Contrefaçon :

Le fournisseur doit prendre les mesures appropriées pour prévenir l'achat de produits contrefaits ou non approuvés, pour la surveillance de signalement de sources externes, la quarantaine de produits suspectés ou détectés.

Il doit garantir que toute pièce rebutée soit rendue inutilisable

12.4 Sécurité du produit

Une attention particulière doit être portée sur la sécurité des produits pour les utilisateurs. Absence de bavure, d'arrête coupante. Le personnel du prestataire externe doivent être sensibilisé au risque de sécurité du produit.

13 Formation et sensibilisation du personnel à la conformité produit

13.1 Formation

Le prestataire garantit que toute personne réalisant les activités relatives à l'exécution du contrat ou de la commande, est formée, compétente et a les aptitudes physiques requises (ex : acuité visuelle) pour leur bonne réalisation.

Ce niveau d'aptitude et de compétence fait l'objet d'un suivi et d'un maintien régulier. A ce titre, le prestataire externe met en place une démarche de gestion des connaissances et compétences afin d'être en mesure d'identifier les compétences critiques, spécifiques et/ou celles détenues par un seul collaborateur et de mettre en place les actions de gestion des risques dans ce domaine.

13.2 Qualification

Le prestataire externe met en œuvre une procédure de qualification par son service qualité ou tout service compétent, à minima pour les personnes en charge :

- Des contrôles et essais nécessaires à la réalisation et la libération de la prestation ou de la fourniture.
- Des contrôles par délégation.
- De la mise en œuvre des procédés spéciaux et des contrôles non destructifs.

14 Produits non-conformes

Lorsque le fournisseur juge qu'une **non-conformité** peut être acceptable, il transmet une **demande de dérogation** à son interlocuteur habituel, qui décidera en fonction de la destination des produits concernés. La **dérogation accordée figurera sur le Bordereau de Livraison**.

Le fournisseur s'engage, par ailleurs, à informer immédiatement MONNET Décolletage de tout défaut découvert susceptible d'affecter la qualité de fournitures antérieurement livrées. Il s'engage également en mettre les actions suivantes en place :

- L'identification individuelle des pièces concernées, y compris celles potentiellement déjà livrées.
- L'isolement physique des pièces (afin d'éviter tout mélange avec les produits conformes).
- L'enregistrement de la non-conformité.
- Les actions de confinement associées (y compris sur les encours et stocks).
- Les actions de mutilation des pièces afin de les rendre inutilisables physiquement.

Toute non-conformité fait l'objet d'une méthode de résolution de problème du type 8D avec analyse des causes racines.

14.1 Traitement des réclamations :

En cas de non-conformité du fournisseur avéré :

- Répondre sous 24h sous forme de 8D
- Etape D5 du 8D sous 7 jours calendrier maxi,
- 2 semaines calendrier sur le résultat d'actions planifiées et efficaces,

- Informer sur l'avancement du plan d'action,
- Garantir des pièces conformes entre l'incident et le plan d'action,
- Dédommager le prix de la pièce à MONNET Décolletage en cas de destruction du produit,
- Facturer au fournisseur 100 % des frais en cas de litige chez le client " MONNET Décolletage »,

15 Traçabilité

Le fournisseur sera capable de retrouver rapidement les antécédents d'une fourniture (définition, contrôle, documents de fabrication) ainsi que les enregistrements maîtrisés attestant de la conformité du produit (certificat de conformité, déclaration de conformité, résultats des contrôles et essais).

Chaque **commande est numérotée et le N° d'OF** sert de numéro pour retrouver la traçabilité.

15.1 Traçabilité des produits

Lorsque la livraison se fait en colis. L'étiquetage de ces colis doit comprendre suivant les cas :
la désignation de l'article

la référence de l'article et si besoin la norme s'y rapportant

les numéros de commande et d'OF

le n° des certificats matière et traitements (*Thermique, surface*)

la quantité dans chaque emballage

le nombre de colis d'une même livraison

Notre numéro de commande, ainsi que les numéros d'OF devront figurer sur le bordereau de livraison.

Produits aéronautiques : Chaque livraison sera accompagnée d'une déclaration de conformité du type EN 9163 pour les produits aéronautique dans laquelle nous devons trouver les indications suivantes :

« Déclaration de conformité suivant EN 9163:

Il est certifié par la présente que, excepté les écarts, dérogations et dispenses mentionnés dans « Détails de conformité », le ou les produits/services détaillés ci-dessus a ou ont été fabriqués/entretenus/repris/réalisés/contrôlés/soumis à essai et est ou sont conformes aux exigences des spécifications, des dessins, du bon de commande et du contrat applicables.»

Le cas échéant, les relevés de mesures accompagneront le B.L., ainsi que le certificat matière.

Dans le cas où des pièces ébauches sont transmises au fournisseur, les étiquettes MONNET Décolletage transmises avec ces pièces devront nous être retournées pour garantir le maintien de la traçabilité .

Les emballages, conformes à la norme RoHS, seront conçus de manière à éviter toute détérioration du produit.

Dans le cas où MONNET Décolletage transmet des ébauches, les pièces seront retournées dans le contenant transmis, avec l'emballage éventuel permettant d'assurer qu'il n'y aura aucune perte, détérioration ou mélange de pièces durant le transport.

15.2 Gestion de l'obsolescence

Le prestataire externe prend toutes les mesures visant à identifier des risques d'obsolescence sur les approvisionnements, les produits ou les procédés mis en œuvre pour fournir les prestations / produits de MONNET Décolletage.

L'utilisation d'approvisionnements, produits ou procédés à obsolescence connue (avérée) ou suspectée ou prévue fait l'objet d'une information sans délai à MONNET Décolletage. De plus, le prestataire externe étudie, soumet et met en place les actions nécessaires permettant d'éviter toute rupture de livraison vers MONNET Décolletage.

16 Surveillance des procédés et conformités des produits

16.1 Conformité des fournitures

Il existe une **délégation de contrôle** chez nos fournisseurs. Ceux-ci doivent assurer de manière autonome ces activités afin d'assurer la fourniture d'un produit conforme à nos exigences et à celles de nos clients.

Le fournisseur s'engage à fournir la liste à jour du personnel effectuant les contrôles délégués par Monnet.

L'acceptation d'une commande MONNET Décolletage sous-entend une fourniture dans le respect de la réglementation **REACH/ROHS**. Vos livraisons garantissent implicitement qu'il ne s'agit pas de **produits contrefaits** ou susceptibles de l'être.

16.2 Surveillance des procédés spéciaux

Le prestataire externe doit être en mesure de justifier à tout moment de la validité des procédés spéciaux mis en œuvre et de la qualification des membres de son personnel intervenant sur ces opérations.

Le prestataire externe doit également pouvoir présenter les justificatifs de ses propres prestataires externes, dès lors qu'il externalise les opérations de procédés spéciaux. Si le prestataire externe n'est plus en mesure de mettre en œuvre le/les procédés spéciaux suite à perte de qualification ou fin de validité de celle-ci, alors MONNET Décolletage doit en être informé sans délai. Cela concerne également toute perte ou restriction de qualification client.

Le prestataire externe doit mettre en œuvre la surveillance de ses procédés spéciaux et conserver les enregistrements associés afin de justifier de ce suivi en cas de demande de la part de MONNET Décolletage. Dans le cadre d'une délégation de la qualification d'un procédé spécial par le donneur d'ordre à MONNET Décolletage, MONNET Décolletage qualifie le procédé spécial du prestataire externe en conformité avec les spécifications et exigences normatives applicables définies par le donneur d'ordre. En l'absence d'exigences de qualification d'un procédé spécial par le donneur d'ordre, MONNET Décolletage qualifie lui-même le procédé spécial. Une auto évaluation réalisée par le personnel qualifié chez le prestataire externe permet de vérifier la conformité du procédé spécial aux exigences spécifiées par le donneur d'ordre.

16.3 Audits Monnet

Les audits fournisseur réalisés par Monnet Décolletage sont réalisés sur la base du **VDA 6.3** en respectant les exigences spécifiques clients (**CSR**) transmises dans le cadre de nos commandes.

Pour les sociétés de traitement réaliser les audits internes suivant le **CQI** chaque année et le transmettre au service qualité. Une requalification des essais brouillards salin est demandé semestriellement.

17 Maitrise des prestataires direct ou de rang inférieur

La représentation du principe de la cascade de sous-traitance est décrite en annexe du présent document. La réalisation d'une cascade de sous-traitance par un prestataire externe nécessite l'accord préalable de MONNET Décolletage et sa formalisation lors de l'acceptation du dossier PPAP/FAI – Revue 1er article.

Le prestataire externe demande une autorisation préalable à toute modification de cascade de sous-traitance. Si MONNET Décolletage en accepte in fine le principe, le prestataire externe soumet un dossier PPAP/FAI intégrant une analyse de risque pour acceptation. Les dispositions ci-dessus décrites s'appliquent dans le cas d'un transfert d'une unité de production du prestataire externe vers une autre unité de production de ce même prestataire externe, l'unité de production cible du transfert disposant d'une qualification formelle du donneur d'ordre ou de MONNET Décolletage. Dans tous les cas :

- La responsabilité du prestataire externe reste engagée.
- Les commandes d'achats du prestataire externe à ses sous-traitants comportent toutes les informations relatives aux exigences de MONNET Décolletage.
- Le prestataire externe respecte les exigences de traçabilité de MONNET Décolletage décrites ci-après dans cette procédure.